



POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE L'AIDE ET DU MAINTIEN A DOMICILE PRIVE PUBLIC TOUS ENSEMBLE

MACRON et son gouvernement « des riches », continuent de s'attaquer à l'ensemble du monde du travail, contre l'avis de la majorité de nos concitoyens qui jugent injuste et inefficace sa politique au service exclusif des intérêts patronaux.

Après avoir laminé le Code du travail, ils affaiblissent notre système de santé, remettent en cause les statuts et les missions de la Fonction publique, tout en voulant détruire simultanément l'ensemble des protections des salarié.e.s, que ce soit la sécurité sociale, les retraites, le droit à la formation, l'indemnisation du chômage et tous les métiers de l'aide à la personne. Avec plusieurs milliers d'aides à domicile, ce secteur est le premier employeur privé et public du département.

Contrairement aux apparences, le manque de moyens alloué au maintien de l'aide à la personne ne permet pas d'offrir aux personnes aidées, un service à la hauteur de leurs besoins. Il pénalise fortement les salarié.e.s du secteur qui constatent au quotidien la dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

À cause du temps partiel imposé, un(e) aide à domicile ne gagne en moyenne pas plus de 900€/mois.

RASSEMBLEMENT

Jeudi 8 octobre à 10h

GARE SNCF DE PERPIGNAN

(Ancienne gare)

Malgré les nombreuses mobilisations sur l'ensemble du territoire et pour une réelle prise en charge des personnes aidées, le gouvernement reste sourd aux réels besoins des salariés !

Les syndicats CGT de l'aide à domicile revendiquent :

Un financement de la perte d'autonomie par la sécurité sociale

La revalorisation de nos salaires et du point d'indice, à la hauteur de la perte du pouvoir d'achat

La prise en charge des frais professionnels au réel

L'arrêt des temps partiels imposés et subis et l'augmentation du temps de travail pour ceux qui le souhaitent – la CGT revendique les 32h pour tous

L'arrêt des suppressions d'emplois

Plus de cohérence dans l'organisation des plannings

L'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels

La prise en charge des temps de trajet entre les bénéficiaires en temps de travail effectif